



Procès-Verbal **du Conseil Municipal du 16 juillet 2018**

Ville de Lavelanet

L'an deux mille dix-huit et le seize juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Fatiha ZERAOUA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Anne-Marie CLERGUE.

Procurations de vote :

Madame Myriam LEONARD donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ.

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Monsieur Raymond LORCA donne procuration à Monsieur Didier FABRE.

Monsieur Franck FAREZ donne procuration à Madame Emilie ALLABERT.

Etaient absents :

Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Francesco ANTINI, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Stéphane FERRIER, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Secrétaire de séance : Madame Patricia MENENDEZ

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 28 mai 2018, du 11 juin 2018 et du 16 juin 2018.

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

II- AFFAIRES FINANCIERES :

- Attribution d'une subvention au Groupe de Recherches Archéologiques de Montségur et Environs (GRAME).

III- MARCHES PUBLICS :

- Convention entre la Commune et le Conseil Départemental de l'Ariège pour le transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage.

IV- URBANISME-CADASTRE :

- Opération façades : subventions.

V- AFFAIRES SCOLAIRES :

- Demande de subvention pour l'opération « Un fruit pour la récré », année scolaire 2018/2019.
- Demande d'agrément de l'intervenant musical et de l'éducateur sportif des écoles publiques auprès de la Direction Académique de l'Ariège, année scolaire 2018/2019.
- Convention d'Objectifs et de Financements à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2018 au 30/06/2019 pour les actions « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » de la Mairie de Lavelanet.
- Demande de financement dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

VI- PERSONNEL COMMUNAL :

- Mise à jour sur la gestion du Personnel.

Monsieur Le Maire

Bonsoir à tout le monde. Séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2018.

Il y en a qui sont en vacances mais le Conseil Municipal, lui ne l'est pas et n'en prendra pas cet été. L'actualité étant ce qu'elle est, il y aura un autre conseil municipal en plein mois d'août. Il faut qu'on puisse être au moins 15 pour faire ce conseil municipal où il y a des décisions importantes à prendre notamment celui de l'hôpital où je souhaiterais qu'on prenne une délibération prochainement. On va commencer en faisant une minute de silence pour Alain Fauré. Alain était quelqu'un de bien. Ce qui compte surtout c'est le respect que l'on doit avoir les uns envers les autres même si nos idées politiques sont différentes. Un homme travailleur et tous les commentaires dans la presse sont unanimes.

Une minute à sa mémoire.

Merci.

Concernant les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 28 mai 2018, du 11 juin 2018 et du 16 juin 2018.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR).

Concernant les Affaires Générales décisions prises par moi-même dans le cadre de ma délégation.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Merci.

Concernant les Affaires Financières : Attribution d'une subvention au Groupe de Recherches Archéologiques de Montségur et Environs (GRAME).

Je demanderais à Monsieur Torrecillas de bien vouloir quitter la salle.

Madame Chantal BLAZY

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que le Groupe de Recherches Archéologiques de Montségur et Environs (GRAME) a participé à l'élaboration du livre « Lavelanet...Une histoire au fil du temps » édité par la mairie, et notamment, sa mise en page et la création de croquis inédits sur le blason de la Commune et de ses anciens seigneurs.

Cette publication « Lavelanet... Une histoire au fil du temps » revient sur les annales du territoire de la Ville, celui des Pyrénées cathares. Il offre à la fois un vaste panorama sur Lavelanet et sur l'histoire du centre-bourg du Pays d'Olmes. À la fois didactique, par ses textes concis et documentés, et attrayant par ses nombreuses illustrations, ce livre synthétise documents d'archives et de nombreux témoignages.

Le principal intérêt de ce texte est d'éveiller les curiosités, voire d'ouvrir la voie à d'autres recherches ou publications. Remonter le temps en revisitant des pans de vie de l'histoire locale permet de redécouvrir le patrimoine de la Ville de Lavelanet, celui du Pays d'Olmes et du Pays des Pyrénées cathares.

Compte tenu de l'intérêt historique de la vie locale, et de la participation active du GRAME à la réalisation du livre, Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 1.500 euros.

Il précise également que GRAME s'engage régulièrement dans les différents travaux de mémoire de la Commune de Lavelanet. Sa participation active et régulière fait partie intégrante de l'objet de cette association

créée en 1968 et dont l'objet est « l'étude et la mise en valeur du patrimoine historique et archéologique du site de Montségur et du territoire environnant » ainsi que la participation « à toutes les actions se rapportant à son objet et [...] toutes les actions se rapportant directement ou indirectement à son objet ».

Puis, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Merci Chantal. Le livre, qui a été mis en page par le GRAME avec les recherches sur les blasons, est sorti le 14 juillet pour les 50 ans de la municipalité. C'est un livre qui est très bien fait. Bien sûr, le GRAME y a travaillé mais je voudrais y associer les Amis du Textile et quelques autres personnes qui ont été sollicités pendant plus d'un an au travers de nombreuses réunions de travail et ont réussi à faire un livre sur l'histoire de la ville de Lavelanet. Ce livre est un véritable témoignage de l'origine de Lavelanet, de son histoire passée mais aussi à venir avec ses nouvelles activités.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour le GRAME.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR).

Nous en avons commandé 2 000 exemplaires. Il est à la vente. Nous en offrirons quelque uns à ceux qui viendront sur notre territoire ou à des personnalités à qui nous offrirons un lot. Pour les autres, il coûte 20 euros. Il faut au moins que l'on en vende 500 exemplaires. Il est aussi en vente dans les librairies de la ville. C'est un beau livre qui relate l'histoire de la ville de Lavelanet. Je compte sur vous pour que ce travail puisse être diffusé le plus largement possible.

Concernant les Marchés Publics Convention entre la commune et le Conseil Départemental de l'Ariège pour le transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée à effectuer en 2018 l'aménagement de la traverse de Lavelanet comprise entre le carrefour du marché couvert et la résidence des Aubépines (RD625 – du PR25+410 au PR26+240).

La Mairie de Lavelanet, Maître d'ouvrage, décide de confier au Conseil Départemental Maître d'Ouvrage chaussée et délégataire qui l'accepte, le soin de réaliser la partie des travaux le concernant.

En effet, du fait que les travaux d'aménagement de la commune rabaissent le niveau de la chaussée existante une restructuration de la RD625 est nécessaire sur toute la longueur du projet.

Aussi, Monsieur le Maire précise que ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, seront effectués après les travaux d'aménagement de la commune de Lavelanet.

Le Conseil Départemental de l'Ariège demande également à la commune de participer financièrement au vu de l'ampleur des travaux et estimant que la moitié de la section aurait pu être conservée car en bon état.

L'effort financier consenti par la commune s'élèvera à 199 650 euros TTC, sur la base des quantités estimées et aux conditions économiques de février 2018.

Ainsi et afin de mener à bien cette opération, il y a lieu d'établir une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la commune et le Conseil départemental. L'objet de cette dernière est de fixer les missions du délégataire ainsi que la participation financière de la commune à cette réalisation.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune de Lavelanet et le Conseil Départemental dont une copie est annexée à la présente délibération.

Puis il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Monsieur Le Maire

Ce sont les travaux qui sont en cours actuellement sur lesquels nous ne sommes pas tout à fait satisfaits parce que je pense qu'on nous en demande beaucoup plus que la normale. Un petit peu comme le Plan de Prévention des Risques. On ouvre le parapluie à des niveaux qui peuvent paraître indécents mais comme nous sommes tenus de respecter ce que décident les services techniques du département, nous sommes obligés de passer par leurs décisions.

Y a-t-il des questions sur ces travaux et sur cette convention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR).

Urbanisme-cadre de vie.

Opération façades : subventions

Monsieur Didier FABRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il précise que Madame HURTEL Martine a déposé une demande de subvention en Mairie pour son immeuble situé 8 cité Jardin.

Il approuve l'Opération Façades dans toutes ses formes, ainsi que la méthode de stimulation de l'initiative privée préconisée par Monsieur le Maire.

Il décide d'attribuer, à Madame HURTEL Martine, une subvention d'un montant de 826 € aux fins de réfection de façades d'immeubles.

Il démontre l'efficacité de cette formule incitatrice qui a déjà fait ses preuves, puis il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR).

Les Affaires Scolaires: Demande de subvention pour l'opération "Un fruit pour la récré", année scolaire 2018/2019.

Madame Isabelle GRAUPERA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune participe depuis l'année scolaire 2008/2009 à l'opération « Un fruit pour la récré ». Elle consiste en une distribution gratuite de fruits frais, une fois par semaine, aux enfants des écoles maternelle, élémentaire et primaires de la ville.

Cette opération est subventionnée à 76 % par l'Union européenne depuis la rentrée de septembre 2014. L'aide est octroyée pour l'achat des fruits, sur la base de 100 grammes par enfant. Elle concerne approximativement 550 enfants pour un coût estimé, sur la base de l'année scolaire 2017/2018, à environ 3762 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre cette opération et de déposer une demande de subvention auprès de l'Union européenne pour l'achat de fruits, année scolaire 2018/2019.

Puis il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Nous avons voulu depuis plusieurs années maintenir les fruits à la récré parce que c'est souvent les seuls goûters que peuvent bénéficier certains enfants. Cela leur apprend les goûts.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR).

Demande d'agrément de l'intervenant musical et de l'éducateur sportif des écoles publiques auprès de la Direction Académique de l'Ariège, année scolaire 2018/2019.

Madame Isabelle GRAUPERA

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'effectuer la demande, auprès de la Direction des Services Académiques de l'Ariège, des agréments de l'intervenant musical et de l'éducateur sportif des écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2018/2019.

Il rappelle que ces demandes d'agrément s'effectuent annuellement pour tous les agents concernés.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir,

Puis, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Ce n'est pas une obligation des collectivités mais cela a toujours été fait à Lavelanet. Nous mettons des encadrants, qu'ils soient musicaux ou sportifs, à la disposition des écoles pour l'éducation musicale et l'éducation sportive. Je le redis, ce n'est pas une obligation mais nous y tenons tant que les moyens de la municipalité nous permettront d'assurer ces fonctions. Y a-t-il des questions ?

Monsieur André CASSAN

Y a-t-il un éducateur sportif ?

Monsieur Le Maire

Oui. Un éducateur sportif qui fait valoir tous ses diplômes actuellement. Il est en demande d'être agréé. Donc, il y a un éducateur sportif sur lequel nous espérons avoir un agrément. Il est déjà au sein du personnel.

C'est la demande qui est partie à l'Inspection d'Académie. Maintenant, c'est eux qui doivent donner leur accord, même si la personne a déjà des diplômes. C'est très compliqué avec l'Education Nationale mais il faut bien demander pour savoir si oui ou non on l'aura. Si nous n'en avons pas, ce sont les enseignants qui seront obligés de le faire.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR)

Convention d'Objectifs et de Financements à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2018 au 30/06/2019 pour les actions "Contrats local d'accompagnement à la scolarité" de la Mairie de Lavelanet.

Jackie Roy

Monsieur le Maire expose que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège propose à la Commune de Lavelanet de renouveler son partenariat concernant les quatre actions menées dans le cadre du « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » : 2 en primaire à la Petite Maison de Lavelanet et 2 en secondaire à l'Espace Jeunes.

Dans le cadre de son soutien accordé à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles, la CAF demande, notamment, l'engagement du gestionnaire à mettre en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté, proposant des services et/ou activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

A cette fin, elle propose la signature avec la Mairie de Lavelanet d'une Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Ordinaire pour les actions « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour la période du 01/09/2018 au 30/06/2019.

Cette convention (dont un exemplaire est joint à la présente délibération) définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les quatre actions de Lavelanet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR).

Demande de financement dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP)

Jackie Roy

Monsieur Le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante, que le constat qui remonte des professionnels intervenants dans les temps des enfants, constat également partagé à travers le diagnostic du contrat de territoire, est de favoriser l'implication des parents dans les projets des institutions.

Sur un territoire classé en Réseau d'Education Prioritaire (REP), il est important de remettre du lien entre parents et professionnels.

Afin de faciliter la fréquentation des lieux à vocations éducatives par les parents, il est proposé de mettre en place un « goûter des parents » un soir par semaine d'octobre à mi-juin, qui permettra aux professionnels de faire découvrir aux parents l'école maternelle Georges Sand et les locaux de l'ALAE.

Dans ces espaces d'échanges, les parents pourront s'exprimer sur les points forts et sur leurs inquiétudes qu'ils rencontrent au quotidien dans l'éducation de leur enfant.

Les personnels accueillants du champ socio-éducatif auront pour fonction d'identifier ces questionnements, de les lister et de les faire remonter au comité de pilotage.

Deux soirées débat organisés avec des intervenants spécialisés permettront aux parents d'avoir un certain nombre de réponses en outre des supports seront créés sur plusieurs thématiques (expositions et/ou affichage sur l'alimentation, les rythmes chrono biologiques, le sommeil, les activités de loisirs et à vocation culturelle, etc...)

En synthèse, les objectifs poursuivis à travers ce projet sont les suivants :

- Restaurer la confiance et la compréhension mutuelle famille-école,
- Optimiser la coéducation,
- Organiser des actions d'informations et d'échanges pour un parcours scolaire, extra-scolaire et périscolaire cohérent pour l'enfant.

Le montant de ce projet pour l'année scolaire 2018/2019 s'élèverait à 4.302 euros dont une partie correspond à la valorisation de l'intervention des personnels accueillants et le paiement de prestataires extérieurs.

Dans ce cadre-là le Conseil Départemental de l'Ariège ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pourraient intervenir respectivement à hauteur de 1350 euros. L'Autofinancement restant à charge de la commune s'élèverait par conséquent à hauteur de 1602 euros.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Monsieur Le Maire

L'objectif étant d'aller chercher les financements pour nous aider à mettre en place toutes ces actions.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibérations votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR)

Mise à jour sur la gestion du personnel.

Jackie Roy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mouvement concernant la gestion du personnel communal.

PERSONNEL TITULAIRE :

- Création d'un poste d'adjoint administratif relevant du grade d'adjoint administratif, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un poste d'agent contractuel.

PERSONNEL NON TITULAIRE

- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 21/08/2018 au 20/02/2019, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut

347, Indice Majoré 325, pour occuper la fonction d'adjoint administratif correspondant au grade d'adjoint administratif.

Puis il demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Deux postes: un poste définitif et un poste sous contrat. Ces 2 personnes sont déjà en place depuis de nombreuses années mais la titularisation de l'un est nécessaire et indispensable suite au départ de nombreuses personnes du même service. Ce qui fait que nous titularisons. Sur 3 départs, il y a une personne qui est titularisée. L'autre poste, c'est un poste de contractuel puisque c'est une mission qui est liée notamment au projet Ami CentreBourg, TEPCV, Croissance Verte. Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 POUR).

Avant de clôturer, il y aura une rencontre début septembre avec les personnes qui sont à la maison des projets qui nous présenteront les projets. Il y aura aussi une réunion publique sur l'ensemble du projet de la ville. Il y aura un prochain conseil municipal au mois d'août. Je vous remercie d'être venu.

Séance clôturée à 18h30.

